



Verband Schweizerischer Einwohnerdienste (VSED)
Association suisse des services des habitants (ASSH)
Associazione svizzera dei servizi agli abitanti (ASSA)
Associazion svizra dals servetschs als abitants (ASSA)

Rapport annuel de la présidente

Année de référence du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

« Pour que le possible se réalise, il faut toujours tenter l'impossible. » Hermann Hesse



La deuxième année de la pandémie de coronavirus n'a pas non plus épargné le comité de l'ASSH. Il a fallu faire preuve de flexibilité et de patience, car diverses manifestations et séances du comité n'ont pas pu se dérouler comme prévu et nous avons parfois dû changer le programme à court terme. Ce fut également le cas lorsque nous avons voulu organiser pour la deuxième fois l'Assemblée générale à Genève et que nous n'avons pu la tenir que par écrit.

Du côté de nos partenaires, les séances ont également été moins nombreuses, car diverses affaires ont été reportées. Elles se sont généralement déroulées en ligne. Cela a également eu des impacts sur les activités opérationnelles, qui n'ont pas pu avancer de manière constante. En raison de la pandémie, il n'a malheureusement pas été possible d'organiser une séance de deux jours du comité. Celle-ci a pour objectif le développement stratégique de l'association et permet aux membres de soumettre des thèmes et d'exprimer leurs préoccupations. L'année dernière, nous avons manqué de temps pour traiter les différentes demandes des membres et élaborer des recommandations

techniques. Cela était notamment dû au fait que les bureaux des membres du comité ont dû régulièrement faire face à des absences de personnel, ce qui les a contraints à modifier leurs priorités.

Les efforts en matière de digitalisation de la Confédération et des cantons ont donné lieu à la création de nouveaux organes et groupes dans lesquels l'ASSH doit être représentée. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions influencer au moment opportun les développements concernant les registres des habitants. L'introduction en temps utile du «savoir-faire professionnel de l'ASSH» est essentielle pour une législation concluante et pour l'exécution en aval. Nous voulons empêcher une débâcle – c'est ainsi qu'il faut l'appeler! – comme ce fut le cas pour la législation sur la nouvelle redevance médias. Les intérêts des services des habitants suisses ont tout simplement été ignorés même si l'ASSH avait attiré l'attention sur ce fait.

Je suis consciente que tout ne fonctionne jamais parfaitement du premier coup dans les projets de digitalisation. Etant donné que la compétence pour la



conception ultérieure du système d'enregistrement des habitants incombe en premier lieu aux cantons, les différentes tâches et processus représentent un défi, notamment en ce qui concerne la collaboration avec les offices cantonaux de la migration. Cela implique de disposer de suffisamment de marges de manœuvre pour tenter et expérimenter de nouvelles choses. Les processus doivent faire l'objet d'une réflexion critique et la «pensée en silo» doit être surmontée. Toutefois, les projets de digitalisation à plusieurs niveaux fédéraux ne devraient pas être menés à bien depuis un bureau. Au contraire, les spécialistes responsables de l'exécution, comme ceux de l'ASSH, doivent absolument être impliqués lorsqu'il s'agit du système d'annonce. Dans tous les cas, la manipulation doit être simple et facile à comprendre pour la population. Dans l'idéal, les nouveautés devraient d'abord être testées par des «communes laboratoires» avant d'être mises en application dans toute la Suisse.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le rapport annuel précédent, le comité a atteint ses limites et ne peut s'impliquer autant qu'il le faudrait et mener une activité de lobbying acharnée. La structure actuelle de l'association de milice ne permet plus de garantir le statu quo à moyen terme, car l'association dépend fortement de la bonne volonté des communes membres individuelles. C'est pourquoi un groupe de travail a été mis sur pied en 2020 déjà afin de clarifier dans quelle mesure l'association devrait se renouveler sur le plan structurel. Les exigences ne diminueront pas à l'avenir et il faudra y répondre dans l'intérêt des membres. Avec le soutien de l'entreprise socialdesign, nous avons pu mener une enquête auprès des membres en été 2021. Parallèlement, certains membres de longue date (également des membres des associations cantonales) ont été interviewés dans le cadre d'un travail de diplôme de l'Ecole supérieure spécialisée du nord-ouest de la Suisse afin de recueillir des informations importantes pour le «projet de professionnalisation de l'ASSH». Un grand merci à tous les participants! Aussi bien lors de l'enquête auprès des membres que lors

des interviews, l'engagement actuel de l'association a fait l'objet d'éloges exceptionnelles. Toutefois, plus d'influence, un temps de réaction plus rapide et un engagement encore plus fort seraient souhaités pour certains thèmes. Entre autres, un renforcement de l'image professionnelle des services des habitants, des recommandations de travail, une formation continue en Suisse romande ainsi qu'une communication plus fréquente et plus rapide sur les questions d'actualité, le lobbying et la représentation dans les organes de la Confédération sont demandés.

Le projet n'est pas encore terminé, mais il apparaît déjà clairement au comité que la création de structures professionnelles est inévitable pour faire avancer l'association de manière tournée vers l'avenir et pour répondre de manière adéquate aux besoins des membres. Les thèmes suivants en feraient partie:

- Orientation de l'association dans le paysage fédéral;
- Promotion d'une loi fédérale sur l'enregistrement;
- Représentation des intérêts des membres dans l'échange de données et intervention en temps utile et plus forte dans les processus législatifs et leur mise en œuvre.

Comme le comité n'a pas pu s'engager aussi fortement qu'il l'avait prévu dans le développement de l'association, cela se fera dans les mois à venir. Notre objectif est d'impliquer directement les membres. Pour relever les défis, un engagement plus important en temps de l'ASSH serait nécessaire. Malgré les différentes absences de personnel dans les communes des membres du comité, celles-ci et les membres des groupes de travail ont également fourni des efforts considérables l'année passée. Il est particulièrement réjouissant qu'un groupe de travail, composé de membres du comité et de membres des cantons, se soit chargé de la formation continue en Suisse romande. En collaboration avec un pool de conférenciers, les premiers cours vont prochainement débiter dans différents cantons de Suisse romande.



Chiffres-clé 2021

Etat des membres		Séances et représentations	
Membres actifs	925	Séances d'une journée du comité (dont quatre en ligne)	8
Membres passifs	20	Séances de deux jours	0
Membres honoraires	2	Représentations au sein des commissions et groupes de travail (nombre de séances en ligne ou physiques)	134

Site internet		Questions d'ordre technique	
Nombre de visites	40'079	Demandes	305

Comité

- **Carmela Schürmann** (Winterthour), Présidente, divers groupes de travail et d'accompagnement
- **Dominique Monod** (Lausanne), Vice-Président
- **Walter Allemann** (Wettingen), Secrétaire, groupe spécialisé eCH, groupes de travail Amicus et UPI, groupe d'accompagnement OFCOM
- **Matthias Beuttenmüller** (Soleure), communication, site internet, groupe d'accompagnement OFCOM
- **Massimo Cavalleri** (Capriasca), contact et informations pour les membres du Tessin, commission d'experts NAD (représentation de la suisse italienne)
- **Angelina Düring** (Saint-Gall), «première aide» pour les demandes techniques, groupe de travail eCH
- **Désirée Fischer** (Winterthour), «première aide» pour les demandes techniques, commission d'experts NAD (représentation de la Suisse alémanique), eDéménagement CH CCT (démission en septembre 2021 pour cause de maternité)
- **Theres Fuchs** (Gelterkinden), comité du projet eDéménagementCH, groupe d'accompagnement CCT, groupe d'accompagnement eCH OFCOM, groupes de travail Amicus et UPI, papier de sécurité, groupe de travail SEM
- **Heinz Gallus** (Coire), Caissier, comptabilité, mutations
- **Luis Gomez** (Langenthal), Responsable de la formation continue
- **Dieter Hofbauer** (Ville de Bâle), consultations, eDéménagementCH CCT, Groupe de travail eCH, commission d'experts NAD
- **Sarah Honsberger** (La-Chaux-de-Fonds), informations et formation continue des membres de Suisse romande, commission d'experts NAD (représentation de la Suisse romande)
- **Rizwan Khokhar** site internet (français), informations et formation continue pour les membres de Suisse romande

Tous les membres du comité reprennent des projets supplémentaires en fonction de la situation, sont membres de groupes de travail ad hoc et participent à des consultations.

Le comité a également été soutenu par Stephan Wenger (questions d'assurance), de la Ville de Saint-Gall, Alena Kubat (administration des membres) et Marc Deflorin (comptabilité) de l'équipe de Coire.



72^e Assemblée générale

Pour la deuxième année consécutive, l'assemblée générale a dû être annulée en raison de la pandémie et s'est déroulée par écrit. 232 membres y ont participé, tous les objets à l'ordre du jour ont été approuvés et Dieter Hofbauer (BS) et Angelina Düring (SG), proposés par le comité, ont été élus en tant que membres du comité.

Nous serions heureux que la prochaine AG puisse à nouveau avoir lieu physiquement. Elle offre une bonne occasion de partager ses expériences personnellement avec des collègues et de créer des réseaux. En outre, cet événement est la meilleure occasion de discuter directement avec des experts de l'administration fédérale ou du canton hôte ainsi que d'autres secteurs de sujets d'actualité et de clarifier des questions.

Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu des thèmes actuels et pertinents auxquels l'association a été confrontée au cours de l'année écoulée. Il s'agit tout d'abord d'une liste des thèmes, suivie d'une brève description de leur contenu avec le numéro correspondant.

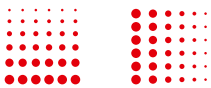
1. **Service de consultation ASSH pour le contrôle de l'assurance obligatoire (LAMal)**
2. **Livraison des données selon la LRTV et l'ORTV à Serafe (groupe d'accompagnement OFCOM)**
3. **eCH-système d'annonce**
4. **«Première aide» pour les demandes spécialisées**
5. **eDéménagementCH**
6. **Infostar – Accès des services des habitants par procédure d'appel**
7. **Comptes annuels, budget**
8. **Protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)**
9. **Mutations des membres**
10. **Obligation de communiquer «Accès à l'information concernant l'autorité parentale»**
11. **Service national des adresses pour l'administration publique**
12. **Papier de sécurité pour les documents des services des habitants**
13. **Consultations**
14. **Formation continue**

Voici un bref résumé des informations les plus importantes :

1. Service de consultation ASSH pour le contrôle de l'assurance obligatoire LAMal (objet 18.3765)

La motion visant à «créer une base juridique pour les demandes électroniques des services des habitants» concernant le contrôle de l'assurance maladie obliga-

toire a été approuvée le 10 mars 2020. Le projet de loi, qui prévoit la demande par les cantons, a récemment été mis en consultation. Dans la consultation, l'ASSH



s'est engagée à ce que les communes puissent effectuer la demande si la tâche de contrôle de l'assurance-maladie obligatoire est déléguée aux communes par le canton. (cf. consultation [Association suisse des services des habitants \(ASSH\)/Consultations](#)).

L'ASSH salue vivement la création d'une base légale. Les conséquences qu'elle aura restent ouvertes. Si la consultation par voie électronique est introduite, il est indispensable qu'elle fonctionne de manière irréprochable.

2. Livraison des données selon la LRTV et l'ORTV à Serafe (groupe d'accompagnement OFCOM)

Deux réunions en ligne ont eu lieu dans le cadre du groupe d'accompagnement, dans lequel sont représentés l'OFCOM, Serafe, l'ASSH et les cantons. En été 2021, la société socialdesign a mené une enquête auprès d'environ 60 membres sur mandat de l'ASSH afin d'évaluer la charge de travail supplémentaire accomplie par les communes depuis l'introduction de la nouvelle législation sur la redevance radio et télévision à partir de 2019. Le résultat a été discuté avec les représentants de l'OFCOM et le surcroît de travail fourni par les communes depuis le changement de système a été reconnu. La loi sur l'harmonisation des registres a pour objectif de simplifier la collecte des données pour la statistique. Elle s'applique d'une part aux registres des personnes de la Confédération, notamment à «Infostar» et aux registres dans le domaine de la migration et des assurances sociales, mais aussi aux registres des habitants et des électeurs tenus par les cantons et les communes (cf. Prof. Dr. A. Marti, impression spéciale ZBI, numéro 11/2019, p. 598). L'utilisation des

données des ménages à d'autres fins administratives, à savoir l'envoi de factures pour la redevance médias à tous les membres d'un même ménage sur des périodes différentes, n'était pas envisagée. La nouvelle méthode de relevé semble certes bien fonctionner car avec le passage de l'obligation de déclaration personnelle à la déclaration automatisée, de nombreux ménages supplémentaires versent des contributions, mais la Confédération a jusqu'à présent ignoré que la nouvelle législation entraîne un surcroît de travail aux communes et aux cantons qui n'est pas indemnisé. Outre les problèmes liés aux corrections de données historiques et aux différences d'interface, les critères de délimitation entre ménage privé et ménage collectif donnent régulièrement lieu à de longues discussions et à de l'irritation – tant au niveau des services des habitants que des institutions. L'ASSH mène des discussions avec l'OFCOM afin de trouver des solutions pragmatiques dans les cas pour lesquels aucune solution technique n'a encore pu être trouvée.

3. eCH-système d'annonce – échange électronique de données entre les autorités compétentes en matière de migration et les services des habitants

Le SEM a continué à développer le service EWR en 2021. Ainsi, toutes les communes affiliées à ce service reçoivent les données sous forme électronique et non

plus sur papier (copies des autorisations). L'ASSH s'est également fortement investie sur le plan technique dans ce domaine. Les prestations de service EWR et



BAIMP du SEM devraient être mises en œuvre dans la mesure du possible par tous les services des habitants. En outre, le comité du groupe spécialisé eCH-système d'annonce a élaboré la norme «eCH-0223 Echange de données entre les autorités compétentes en matière de migration et les services des habitants», dans le cadre

de plusieurs ateliers. L'ASSH prévoit que la norme pourra être utilisée dans le courant de l'année 2023. Ainsi, les ruptures de médias dues aux annonces sur papier entre les services des habitants et les offices cantonaux des migrations devraient bientôt appartenir au passé.

4. «Première aide» pour les demandes techniques

La «première aide» est destinée aux membres de l'association qui ont besoin d'un soutien professionnel dans des cas peu courants. Il s'agit d'une offre à bas seuil qui a pour but de soutenir les membres de manière rapide et simple. L'année passée, l'accent a été mis sur les questions de domicile des mineurs et

les questions relatives aux séjours à l'étranger. La taxe sur les ménages continue également à soulever des questions. Cela s'applique également au statut S qui a été activé le 12 mars 2022 pour les personnes en provenance d'Ukraine.

5. eDéménagementCH

Dans 21 cantons, eDéménagement est partiellement mis en œuvre (15 cantons avec plus de 90% des communes, 6 cantons avec moins de 90% des communes). Quatre cantons sont sur le point de l'introduire (NE, VD, VS, TI). Genève y renonce pour le moment. Cela signifie que 50% de toutes les communes offrent désormais à 63% des habitants la possibilité d'enregistrer un déménagement sous forme électronique. Entre-temps, près de 400 mutations sont effectuées via eDéménagement par jour, ce qui correspond à une augmentation massive par rapport à 2020. Avec l'arrivée de nouveaux cantons, de plus en plus d'exigences en matière de sécurité des données ont été introduites par les services cantonaux de la protection des données. De nouveaux contrats ont été créés à cet effet. La société eOperations Schweiz AG, qui exploite eDé-

ménagement, est en contact étroit avec Privatim, la Conférence suisse des délégués à la protection des données.

C'est la raison pour laquelle l'introduction de eDéménagement en Suisse romande a pris du retard. L'organe de coordination technique, accompagné par l'ASSH a discuté les questions et les souhaits et les a partiellement mis en œuvre. Par exemple, il est désormais possible de programmer le téléchargement de documents obligatoires par canton. Cela doit permettre d'éviter que les services des habitants soient obligés de demander les documents nécessaires au prix d'un travail pénible. En outre, l'interface de l'outil a été entièrement remaniée et conçue de manière plus simple et plus claire.



6. Infostar – Accès des services des habitants par procédure d’appel (objet 14.034)

Comme indiqué dans le rapport annuel précédent, avec l’article 43a CC, les services des habitants disposent depuis le 1er janvier 2019 d’une base juridique pour la procédure d’appel à partir d’Infostar. L’interface a été implémentée par l’OFJP en 2021 et est à disposition pour la connexion aux registres des habitants. La pratique montrera comment l’interface asynchrone doit fonctionner techniquement pour que les services des habitants reçoivent leurs données sans délai. L’in-

roduction d’Infostar NG doit permettre ultérieurement une procédure d’appel en temps réel (à partir de 2024 environ). Les conditions sont ainsi réunies pour renoncer à la présentation et au dépôt de l’acte d’origine. Il faut toutefois procéder à des adaptations juridiques aux niveaux cantonal et communal, si cela n’a pas déjà été fait. Lien vers la spécification technique [Documentation \(admin.ch\)](#).

7. Comptes annuels, budget

Au cours de l’année sous revue, nous avons dû non seulement annuler l’assemblée générale physique à Genève, mais aussi certains événements et diverses séances. C’est la raison pour laquelle plusieurs po-

sitions des comptes annuels diffèrent des montants budgétisés. En outre, différents projets ont dû être reportés.

8. Protection de l’enfant et de l’adulte (objet 11.449)

Les nouvelles dispositions relatives à l’obligation de communiquer ne sont pas encore en vigueur, car le projet de l’ordonnance sur l’obligation de fournir des informations est controversé par l’APEA en raison des exigences en matière de détails. Aussi bien la forme

de l’ordonnance que la mise en œuvre concrète des dispositions légales doivent donc être examinées par l’administration fédérale. En raison de la pandémie de Corona, cette activité n’a pas encore pu être poursuivie.

9. Mutations des membres

L’année passée, le nombre de membres est passé de 891 à 925 (état au 15 mars 2022), ce qui représente une augmentation de près de 4%. Veuillez noter, chers membres, que vous avez également la possibilité de maintenir votre adhésion en tant que membre retraité

des services des habitants et donc de continuer à participer aux assemblées générales. Veuillez contacter notre administration des membres à Coire pour de plus amples informations.



Verband Schweizerischer Einwohnerdienste (VSED)
Association suisse des services des habitants (ASSH)
Associazione svizzera dei servizi agli abitanti (ASSA)
Associazioni svizra dals servetschs als abitants (ASSA)

10. Obligation de communiquer «Accès à l'information concernant l'autorité parentale» (objets 21.3981 et 16.3317)

Les commissions de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national et du Conseil des Etats ont approuvé une motion visant à charger le Conseil fédéral de préparer une étude de faisabilité sur la gestion de l'autorité parentale dans les registres des habitants. Le

déclencheur a été initialement le postulat 16.3317 du conseiller national Kurt Fluri, qui a abouti à un rapport du Conseil fédéral sur l'échange d'informations sur l'autorité parentale. Ici aussi, l'ASSH a été intégré dans le postulat.

11. Service national des adresses pour l'administration publique

La Confédération prévoit de mettre en place un service national des adresses pour l'administration publique afin que les autorités et les offices des cantons et de la Confédération puissent accomplir leurs tâches plus efficacement. L'office fédéral de la statistique est responsable de ce projet. L'ASSH est représentée au comité de projet avec l'UVS et l'ACS. Une séance du comité de projet et une rencontre avec la nouvelle cheffe de

division, Manuela Lenk, ont eu lieu durant l'année sous revue. Deux discussions en ligne ont été organisées au sein de la commission d'experts. Massimo Cavalleri, Sarah Honsberger et Désirée Fischer sont représentés dans cette commission. Depuis septembre 2021, Dieter Hofbauer remplace Désirée Fischer au sein du comité.

12. Papier de sécurité

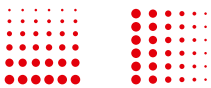
Le papier de sécurité, qui est en principe utilisé pour les attestations de domicile du registre des habitants, est toujours très demandé. En 2021, 680 boîtes de

500 feuilles chacune ont été commandées. Cela représente une augmentation de 50 % par rapport à l'année précédente.

13. Consultations

L'ASSH s'est prononcée sur deux modifications de la loi. D'une part sur les modifications dans la LAMaL qui concernent directement le service de demande de l'ASSH pour le contrôle de l'obligation de la LAMaL, et

d'autre part l'ordonnance sur le casier judiciaire VOSTRA. En raison de la grosse charge de travail du comité, il n'a pas été possible de contribuer de manière plus approfondie à d'autres consultations.



14. Formation continue

Malgré la pandémie, l'ASSH a de nouveau pu organiser des cours individuels d'une demi-journée et d'une journée et des séminaires de deux et trois jours dans toute la Suisse alémanique. Les réglementations épidémiologiques du canton spécifique en vigueur ont été respectées scrupuleusement, des salles plus grandes ont été mises à disposition à titre de sécurité supplémentaire et les cours ont également été réalisés avec un plus petit nombre de participants. Les séminaires spécialisés sous la direction professionnelle et compétente de Peter Rütimann ont eu lieu à nouveau à Weggis. Au total, 42 participants ont suivi avec succès ces cours de formation continue. À partir du mois d'avril et jusqu'à la fin de l'année, 24 autres cours d'une demi-journée et d'une journée ont été organisés et proposés sous forme de cours supplémentaires sur mesure. En juin 2021, un séminaire spécialisé de trois jours a de nouveau eu lieu à Saint-Moritz. La possibilité de superviser différents blocs thématiques individuels est très appréciée par les participants au séminaire. A fin juillet 2021, l'ère de Franz Behrens, en tant que l'un des principaux conférenciers de l'association, a pris fin. Un grand merci ici, cher Franz, pour ton grand engagement et ta façon remarquable de nous avoir transmis des connaissances d'une manière passionnante et compréhensible. Le domaine des documents d'identité et des étrangers, sous la direction d'Alexander Ott et

de son équipe, a également rencontré un écho très positif. Les services des habitants sont formés en tant que premier organe pour lutter contre les abus. Le domaine compliqué des étrangers est devenu plus compréhensible pour les participants au cours. Dès novembre 2021, l'association a gagné une nouvelle conférencière, Anja Künzler. Son début dans le domaine des cours de l'ASSH était très réussi. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur une spécialiste confirmée dans notre pool de conférenciers. Pour mettre en place une offre de formation continue en Suisse romande, un groupe d'expertes et d'experts issus des communes membres de l'ASSH de Suisse romande s'est formé. Il s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter du développement, de la planification, de l'organisation et de la réalisation des cours. Des cours spécialisés seront définitivement proposés en 2022 dans les cantons du Valais, de Fribourg et de Neuchâtel. Le lancement est prévu le 4 mai à Fribourg, le 5 mai en Valais ainsi que le 14 juin à Neuchâtel. «Un grand merci» au groupe engagé et compétent, composé de Martine Fellay, Patricia Michel, Coralie Robatel, Claudine Joye, David von Niederhausern, Véronique Mooser et Anais Horvath. L'implémentation des cours en Suisse romande est accompagnée par les membres du comité de l'ASSH, Luis Gomez, Rizwan Khokhar et Sarah Honsberger.

Zurich, le 31 mars 2022

Carmela Schürmann, Présidente ASSH



Verband Schweizerischer Einwohnerdienste (VSED)
Association suisse des services des habitants (ASSH)
Associazione svizzera dei servizi agli abitanti (ASSA)
Associazioni svizra dals servetschs als abitants (ASSA)



Impressions de la formation à St-Moritz 2021